

## **Camping « Domaine de la croix neuve »,**

Conditions générales de réservation :

- Fiche d'entrée à remplir, accompagné d'acompte de 30% du séjour. A envoyer pour valider votre réservation.
- Le règlement du solde devra être effectuée un mois avant votre arrivée.
- Toute modification sur votre séjour, doit nous être informé au plus vite.
- Pour toute annulation, l'acompte ne sera pas restitué. Si le séjour est soldé, il vous sera remboursé à la condition que l'hébergement a été reloué.
- Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, perte de biens, incendie, intempéries, dommages survenus aux installations des clients ou encore d'accident relevant de la responsabilité civile des personnes.
- Un dépôt de garantie de 500 € (mobil-home) ou 600€ (chalet) vous sera demandé à votre arrivée pour la location. Il vous sera restitué à votre départ ou dans un délai de trois mois déduction faite du montant des dégâts (perte ou casse d'objets, heures de ménage effectuées,...)
- Tout campeur s'engage à se conformer au règlement intérieur du camping, à laisser à son départ les lieux propres.
- En cas de litige le Tribunal de Commerce de Vannes compétent sera saisi.